



Communiqué de presse  
Le 13 juin 2017

**L'ACOSS, LA DARES ET L'INSEE  
PUBLIENT AUJOURD'HUI UNE *INFORMATIONS RAPIDES* « EMPLOI SALARIÉ » RÉNOVÉE**

À partir des résultats du premier trimestre 2017, l'*Informations Rapides* sur l'emploi salarié est réalisée en partenariat avec l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (AcoSS) et la Dares (service statistique du ministère du Travail), afin d'assurer une plus grande cohérence des messages et de les rendre plus lisibles. Cette évolution répond aux orientations de moyen-terme du Conseil national de l'information statistique et fait suite à l'instauration de la Déclaration sociale nominative (DSN) qui a conduit à faire évoluer les systèmes d'information.

Par rapport aux publications précédentes, le champ est également étendu à l'ensemble des salariés et aux départements d'outre-mer (hors Mayotte). L'emploi salarié agricole, celui de la fonction publique, ainsi que celui des particuliers-employeurs est donc désormais suivi en trimestriel.

Les niveaux d'emploi sont comme actuellement issus des estimations annuelles d'emploi produites par l'Insee. À ces niveaux de référence d'emploi, sont appliqués des taux d'évolution trimestriels élaborés par l'AcoSS et les Urssaf (sur le champ privé hors intérim), la Dares (sur l'intérim) et l'Insee (sur l'agriculture, la fonction publique et les particuliers-employeurs). La synthèse de l'ensemble des éléments fournis par les trois partenaires est assurée par l'Insee.

Parallèlement à la publication tripartite AcoSS-Dares-Insee, l'AcoSS publie le même jour, sur le champ privé, un *AcoSS stat* sur les effectifs salariés, la masse salariale et le salaire moyen par tête. Dans cette publication également, les données sur l'intérim proviennent de la Dares.

Les niveaux publiés dans les deux publications sont différents. Dans l'*Informations rapides*, ils portent sur le concept d'emploi en personnes physiques : les personnes qui occupent plusieurs emplois durant la période de référence sont comptées une seule fois. Dans l'*AcoSS stat*, ils portent sur les effectifs salariés (ou les postes), sans traitement de la multiactivité. Mais les évolutions, corrigées des variations saisonnières, des deux publications sont identiques sur le champ commun (à quelques effets de composition près *a priori* mineurs, liés aux écarts de niveaux).

La Dares publie également chaque trimestre un *Dares Indicateurs* sur l'emploi intérimaire, enrichi par d'autres informations (volume de travail temporaire en équivalent emplois à temps plein, taux de recours à l'intérim, durée moyenne des missions, etc.), un mois environ après la publication tripartite.

En cohérence avec ces changements, à partir des résultats du deuxième trimestre 2017, l'*Informations Rapides* sur l'emploi flash, qui paraît 45 jours environ après la fin du trimestre, portera lui aussi sur un champ étendu, celui de l'emploi salarié privé (et non plus l'emploi salarié marchand non agricole, comme auparavant).